

# L'Info-Relais

Novembre  
Décembre  
2021



Relais Petite Enfance  
du Plateau du Russey

17 av. de Lattre de Tassigny 25210 LE RUSSEY  
03 81 43 89 51  
relais.ccpr@famillesrurales.org

## Horaires des permanences téléphoniques

### Mardi :

14h-17h

### Jedi :

14h-16h

### Vendredi :

9h-12h

13h-15h

Possibilité de rendez-vous sur demande.

## Le journal du Relais Petite Enfance du Plateau du Russey



Le Relais sera fermé  
du 20 décembre 2021 au 2 janvier 2022.

## Pourquoi passer aux couches lavables ?

Testez  
**LES COUCHES  
LAVABLES !**

préal  
Haut-Doubs

Empruntez un kit pendant 4 semaines !

16 couches lavables  
de 8 modèles et marques  
différentes, à 80 % européens !

Un guide pratique  
pour répondre  
à vos questions !

Un professionnel  
pour répondre  
à vos questions !

Réservez un kit sur [www.preval.fr](http://www.preval.fr)

La couche lavable d'aujourd'hui est moderne, facile à utiliser et à entretenir, gaie et colorée. Lavée et séchée en machine, son utilisation est tout à fait compatible avec l'exercice de la vie professionnelle des parents ! Il existe différents modèles de couches lavables mais toutes sont composées :

- d'une partie absorbante
- d'une culotte de protection imperméable.

lavable jetable

Composition de la couche

Coton, chanvre, bambou, fibres synthétiques...

Substances parfumantes, agents absorbants... Composition peu connue, dénoncée par 60 Millions de consommateurs.

Déchets produits par an par enfant

284 kg → 800 kg

De la fabrication de la couche, à son transport jusqu'à son élimination.

Tarif

Entre 510 € et 830 €

Entre 920 et 2 240 €

Les couches lavables peuvent être réutilisées pour le 2<sup>ème</sup> enfant.

Sources : 80 millions de consommateurs / ADEME / Direct Energie / France Nature Environnement / Hammac / Oeko-Tex

### Empruntez gratuitement un kit d'essai pour 4 semaines !

Pour faciliter la mise en place des couches lavables à la maison, Préval Haut-Doubs et ses partenaires accompagnent les familles habitant dans l'une des communes de son territoire par le prêt de 29 kits d'essai.

De nombreux modèles de couches lavables existent sur le marché. Il est parfois nécessaire d'en tester plusieurs pour trouver la couche adaptée à la morphologie de son bambin !

### Que contient le kit ?

- 16 couches de modèles & marques différentes (3 tailles disponibles : S, M ou L)
- un guide d'utilisation avec les explications nécessaires à une première utilisation.

Info et réservation sur notre page internet dédiée <http://www.preval.fr/>



# Les animations

Ces temps collectifs gratuits s'adressent aux assistants maternels, parents et gardes à domicile des communes de la CCPR accompagnés d'enfants de 0 à 6 ans.

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens, de découvrir des activités.

Ces temps collectifs se déroulent les mardis matin de 9h30 à 11h30 sur différentes communes (hors périodes de vacances scolaires).

## Novembre 2021

### • Mardi 9 novembre au Russey

Atelier d'éveil

→ Annexe de la salle des fêtes

### • Mardi 16 novembre au Russey

Eveil yoga avec Fanny douce'heure \*

→ Annexe de la salle des fêtes

### • Mardi 23 novembre à Plaimbois du Miroir

Eveil musical avec Lidwine et Elyse \*

→ Mairie

### • Mardi 30 novembre aux Fontenelles

Atelier d'éveil

→ Salle du club

## Décembre 2021

### • Jeudi 2 décembre au Russey

Atelier d'éveil

→ Annexe de la salle des fêtes

### • Mardi 7 décembre aux Fontenelles

Eveil sensoriel avec Laurie \*

→ Salle du club

### • Jeudi 9 décembre au Russey

Fête de Noël \*

→ Annexe salle des fêtes

### • Mardi 14 décembre au Russey

Contes et comptines avec La Voix de Sabah \*

→ Annexe de la salle des fêtes

Inscription obligatoire par mail ou téléphone au plus tard la veille à 16h.

\* Merci d'arriver au plus tard à 10h lorsqu'il y a un intervenant.

**Pass sanitaire obligatoire pour les adultes.**

N'hésitez pas à contacter le relais pour toute information complémentaire.

## Groupe d'analyse des pratiques

Les relais Petite Enfance du Val de Morteau et du Plateau du Russey vous proposent un nouveau cycle de séances d'analyse de la pratique.

Le premier rendez-vous se fera

**le mardi 16 novembre à 20h00**

(lieu à définir en fonction des inscriptions)

Cécile LINTZ vous propose un moment d'échanges sur vos **questionnements, difficultés et réussites professionnelles** : un moment de réflexions partagées qui permet d'appréhender les situations de travail avec un autre regard.

Informations complémentaires et inscription auprès du relais.

## Soirée création

Assistantes maternelles et garde à domicile, avec Fanny, nous vous donnons rendez-vous,

**Mardi 30 novembre à 20h**

à la Maison des Services du Russey pour une **soirée conviviale et créative.**

Au programme de cette soirée : réalisation de **sacs sensoriels** et **échanges sur les différentes utilisations** que l'on peut faire de ces sacs déclinables à l'infini.



Inscription souhaitée auprès du relais.

## Fête de Noël

La ludothèque P'tidou, le Relais Petite Enfance et l'Association Familles Rurales du Russey s'associent pour vous proposer une fête de Noël le :

**jeudi 9 décembre de 10h00 à 11h30**

à l'annexe de la Salle des Fêtes du Russey.



**Inscription obligatoire auprès du relais.**

**Spectacle :**  
**Où est passé Jojo ?**

Lidwine et Elyse comptines

## Loi ASAP : une réforme qui fera évoluer le quotidien des professionnels



### Loi ASAP : c'est quoi ?

La loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (ASAP) permet de faciliter certaines démarches au quotidien. Elle a été publiée au *Journal officiel* du 8 décembre 2020.

### En quoi cette loi nous intéresse-t-elle ?

La loi ASAP c'est aussi une réforme des modes d'accueil pour les enfants, les parents et les professionnels. Elle constitue le volet « modes d'accueil » de la démarche des « 1 000 premiers jours », qui entend concentrer l'attention et les moyens sur cette période fondatrice pour l'enfant.



### Zoom sur deux changements relatifs aux assistants maternels

#### Décret n°2021-1132 du 30 août 2021, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant

Ce décret précise entre autre point, « l'obligation pour les assistants maternels de s'inscrire sur le site de la CAF monenfant.fr et de donner leurs disponibilités d'accueil au moins tous les 6 mois (avant le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre) pour pouvoir renouveler leur agrément ».

Pour aller plus loin, vous pouvez retrouver :

- le décret sur [Légifrance](#)
- le [guide d'utilisateur du site monenfant.fr](#) à destination des assistants maternels



#### Arrêté du 16 août 2021, relatif à la première demande de renouvellement de l'agrément d'un assistant maternel

« Art. 1er. – Lors de la première demande de renouvellement d'agrément, l'assistant maternel produit les documents permettant d'évaluer qu'il est engagé dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle. »

Quelques exemples d'attestation possible :

- suivi d'une formation dans les domaines de l'enfance ou de soutien à la parentalité ;
- participation à un groupe d'analyse de pratiques ;
- participation à une conférence,
- rapport sur la participation aux activités d'un relais petite enfance.

Pour aller plus loin, vous pouvez retrouver l'arrêté sur [Légifrance](#).



## Augmentation du SMIC : conséquences pour les assistants maternels

Un décret publié le 30 septembre 2021 au *Journal officiel*, vient confirmer l'augmentation du SMIC de 2,20 % au 1<sup>er</sup> octobre 2021, celui-ci passant de 10,25 € à 10,48 € brut par heure.

**Taux horaire minimum pour l'assistant maternel au 1<sup>er</sup> Octobre 2021 :**  
**2,95€ en brut** par heure d'accueil (0,281 x SMIC)  
soit **2,30€ en net**

Attention, cette revalorisation n'entraîne pas automatiquement une revalorisation du salaire horaire de l'assistant maternel, sauf si celui-ci est rémunéré au minimum légal.

**Le plafond de rémunération journalière maximale** permettant aux employeurs de bénéficier des aides financières à l'emploi d'une AM et de la prise en charge des cotisations sociales prévues par le complément libre choix du mode de garde de la PAJE s'élève à **52,40€ brut** (5 SMIC) soit **40,88€ net**.

**L'assistant maternel bénéficie d'une indemnité d'entretien** pour couvrir certains frais : jeux et matériels d'éveil, matériels et produits de couchage et de puériculture (sauf les couches qui sont fournies par les parents), consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, etc.

Selon l'article 8 de la convention collective du particulier employeur : « l'indemnité afférente à ces frais est due pour chaque journée d'accueil. Elle ne peut être inférieure au montant défini par l'accord paritaire du 1<sup>er</sup> juillet 2004 soit **2,65€ par journée d'accueil** ».

En application de la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 et des articles L423-18 et D423-6 et 7 du CASF depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, les indemnités d'entretien doivent correspondre à 85% du minimum garanti mentionné dans l'article L.141-8 soit **3.17€ par enfant et pour une journée de 9h00**. Ce montant est calculé en fonction de la durée effective d'accueil quotidienne.

Simulateur disponible sur :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle>

## Convention Collective Nationale des assistants maternels du particulier employeur

**Une nouvelle convention en cours de signature et applicable en 2022.**

La convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur actuelle date du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, elle n'avait pas été modifiée depuis cette date ! C'est un accord entre les différentes branches professionnelles : entre la fédération nationale des particuliers employeurs/fepem et en collaboration avec les organisations syndicales.

Cette nouvelle convention collective apportera de nouveaux droits et des améliorations dans le quotidien et le travail des assistants maternels. Elle sera applicable en 2022, sous réserve toutefois d'une publication au *Journal Officiel* par le Ministère du Travail.



## Pour le plaisir !

### Comptine du Hérisson

Hérisson, tout hérissé  
 Montre-moi, ton petit nez  
 Hérisson, tout hérissé,  
 N'a pas voulu le montrer  
 A roulé sa boule, roule, roule, roule  
 Hérisson, tout hérissé  
 M'a fermé la porte au nez !



### Ludothèque P'tidou

La Ludothèque P'tidou vient à votre rencontre sur la commune du Russey.



Les enfants peuvent venir jouer à la ludothèque, recevoir des explications sur les règles de jeux par Emmanuelle, découvrir de nombreux jeux et jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison !

Le jeudi 25 novembre de 16h à 18h  
 Le jeudi 9 décembre de 10h à 11h30 (fête de Noël) et de 16h à 18h

Lieu : salle annexe de la salle des fêtes du Russey

Pour connaître les tarifs des animations, merci de contacter la ludothèque par mail : [ludo.ptidou@famillesrurales.org](mailto:ludo.ptidou@famillesrurales.org)

### Pâte à modeler à la cannelle

#### Ingrédients :

- 1 verre d'eau
- 1 verre de farine
- 1/4 verre de sel fin
- 2 càc de cannelle
- 2 càs de bicarbonate de soude
- 2 càs d'huile au choix (olive, tournesol,...)



#### Préparation :

1. Faire bouillir l'eau.
2. Dans un saladier, mélanger la farine avec la cannelle, le sel et le bicarbonate de soude et l'huile.
3. Délayer peu à peu avec l'eau bouillante et mélanger avec une cuillère en bois.
4. Lorsque la pâte a un peu refroidie, la pétrir à la main pour la rendre lisse et homogène.
5. Une fois refroidie, conserver la pâte dans une boîte hermétique.

### Permanence conseils au Russey

Une infirmière au Département du Doubs s'installe toutes les semaines, le jeudi matin de 9h à 12h à la Maison des Services au Russey.

Cette professionnelle assurera des permanences conseils dans le cadre de ses missions au Département du Doubs et plus spécifiquement en ce qui concerne la prévention maternelle et infantile.

Elle se met à disposition des parents pour :

- un soutien personnalisé pour le retour de bébé à la maison ;
- des réponses à vos questions sur le développement du jeune enfant, ses besoins, ses rythmes, son alimentation...
- des informations et conseils pour le choix d'un mode d'accueil.

Elle pourra vous recevoir au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison des Services, en salle Visio et pour cela vous pourrez prendre rendez-vous avec elle par le biais de son secrétariat au : 03.81.67.97.77.

*Si la pâte est trop collante, il est possible d'ajouter un peu de farine et de la pétrir à nouveau.*

*Au contraire, si elle est trop sèche, ajoutez quelques gouttes d'eau.*

Source :

<https://www.laboiteacookies.com>



Retrouvez toutes les informations des Relais Familles Rurales du Doubs sur le web :

<https://www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte>

Si vous souhaitez recevoir le journal du relais par mail, il suffit de transmettre votre adresse e-mail au relais.

